



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE ANTSIRANANA I
PERSONNE REponsables DES MARCHES PUBLICS
UNITES DES GESTIONS DES MARCHES PUBLICS
-

Avis de Consultation Ouverte

N° 09-MININTER/PREF/ANTSIRANANA/PRMP/DIST-AMBILOBE/2025

1. Le **MINISTERE DE L'INTERIEUR** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Lot unique-Fourniture Matériel et mobilier de bureau achats des tables de réunion rectangle avec chaise de bureau pour la résidence du District Ambilobe** ".
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **BATIMENT PALAIS FARITANY ANTSIRANANA I**

Rue : -

Etage / Numero de Bureau : **REZ DE CHAUSSEZ PORTE 40**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **BUREAU PRMP AU BUREAU PRMP AU BATIMENT PALAIS FARITANY ANTSIRANANA I PORTE N 40** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **BUREAU DISTRICT AMBILOBE SALLE DE REUNION** au plus tard le **05/05/2025** à **09 H 30 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 24/04/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics